

COMMUNE DE MAUGUIO CARNON

NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2024



Présentée en Commission Finances le 8 février 2024

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	11
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	11
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13

BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	25
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27
II. LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	29
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	29
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Dans un contexte de croissance économique faible, d'inflation persistante, le budget 2024 demeure un budget ambitieux, dynamique, et aligné sur des orientations stratégiques clés.

1. Un Budget ambitieux et équilibré :

La commune bénéficie d'une gestion budgétaire exemplaire, avec un budget équilibré qui témoigne de la rigueur financière de la municipalité. Cette stabilité budgétaire permet à la ville de faire face aux défis économiques tout en maintenant un niveau élevé de services publics. Le budget 2024 s'élève à 55,593 M€.

- Fonctionnement : 32 362 M€
- Investissement : 23 231 M€

2. Diversification des Ressources :

La ville a su diversifier ses sources de revenus, réduisant ainsi sa dépendance à une seule ressource. Cela a permis de renforcer la résilience financière de Mauguio-Carnon face aux fluctuations économiques. Les recettes provenant des impôts locaux, des dotations de l'État, du domaine public contribuent à un portefeuille financier équilibré.

3. Investissements Structurants et Plan Pluriannuels :

Un des points forts de Mauguio-Carnon réside dans sa vision à long terme, illustrée par un plan pluriannuel d'investissement ambitieux. Sur la période 2020-2025, la commune a approuvé un budget de 54 millions d'euros pour des investissements structurants. Ces investissements, dont 15 millions d'euros prévus pour 2024, sont destinés à renforcer les infrastructures et améliorer la qualité de vie des habitants.

4. Gestion Responsable de la Dette :

La municipalité de Mauguio-Carnon a adopté une approche raisonnée en matière d'endettement. La gestion responsable de la dette a permis à la ville de maintenir une capacité de désendettement maîtrisée, assurant ainsi une stabilité financière à long terme.

5. Engagement pour la Transition Écologique :

Nous nous distinguons également par notre engagement en faveur de la transition écologique. Les investissements dans les bio matériaux, matériel écoresponsable, la mobilité durable et d'autres initiatives vertes démontrent la volonté de la municipalité de créer une ville durable et respectueuse de l'environnement.

En conclusion, la situation financière de la ville de Mauguio-Carnon s'inscrit dans une démarche responsable et tournée vers l'avenir. Grâce à une gestion équilibrée, des investissements stratégiques et une vision à long terme, la commune se positionne comme un exemple de stabilité financière et de dynamisme au service de ses habitants.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement	Pour mémoire Budgets 2023	Propositions nouvelles 2024	Evolution
Résultat de fonctionnement reporté	3 304 521,75	1 480 385,42	-55,20%
Atténuation de charges	60 000,00	70 000,00	16,67%
Produits des services et du domaine	1 488 400,00	2 717 000,00	82,55%
Impôts et taxes	25 866 051,00	26 429 769,00	2,18%
Dotations et participations	1 267 700,00	1 010 400,00	-20,30%
Autres produits de gestion courante	354 000,00	357 000,00	0,85%
Produits exceptionnels	10 677,25	10 000,00	-6,34%
Produits financiers	0,00	745,58	-
TOTAL RECETTES REELLES	32 351 350,00	32 075 300,00	-0,85%
Opérations d'ordre et travaux en régie	244 650,00	286 700,00	17,19%
TOTAL DES RECETTES INSCRITES AU BUDGET	32 596 000,00	32 362 000,00	-0,72%

Les recettes réelles de fonctionnement sont en légère diminution par rapport aux prévisions budgétaires 2023 (-0,85%) et s'établissent au budget primitif 2024 à hauteur de 32 362 000 €.

Le budget primitif 2024 intègre les résultats constatés au compte administratif 2023 pour un montant de 1 480 385. Ce résultat permet de dégager le fonds de roulement nécessaire pour financer les projets prévus au PPI de la commune.

1. Produits des services et du domaine :

Prévus à hauteur de 2 717 000,00 M€ au budget primitif 2024, les produits des services et du domaine sont en augmentation de + 82,5 %.

Cette augmentation résulte essentiellement de la mise en place de la politique de stationnement payant sur la station de Carnon ; dans le cadre du projet Mauguio-Carnon 2030 la commune prévoit des recettes de l'ordre de 1 600 000 €.

En 2023, la commune a perçu 1 351 000 € au titre du stationnement payant sur Carnon :

- 157 000€ liés aux abonnements
- 1 043 000€ de recettes liées aux horodateurs
- 149 000€ de forfaits

Ce chapitre comptabilise également les produits des redevances issues du domaine public : concessions de plage 340 000 €.

2. Impôt et taxe : fiscalité directe et indirecte : 26 429 000 € +2.18%

Composé des contributions directes, des allocations compensatrices versées par l'Etat, des taxes indirectes, le produit global de fiscalité représente près de 80 % des recettes réelles de fonctionnement.

a. Les contributions directes de la ville pour 2024 : 17 268 000 € (+2,5 par rapport au BP 2024)

La recette prévisionnelle 2024 augmente de façon modérée par rapport à 2023, sous l'effet :

• d'une revalorisation forfaitaire des bases foncières :

S'agissant des locaux d'habitation, un coefficient s'applique sur les bases fiscales. Le coefficient de revalorisation forfaitaire est défini chaque année en loi de finances. Il est indexé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre N-1. En 2023, le coefficient de revalorisation forfaitaire était de 7% avec les prévisions de l'inflation. Cette application a amené naturellement une hausse importante des cotisations sur l'exercice 2023.

Pour 2024, le coefficient de revalorisation forfaitaire serait de 4% avec les prévisions actuelles de l'inflation.

Il est aussi appliqué une évolution physique des bases de 0,5% qui suit la tendance de ces dernières années.

b. Maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants :

Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le coefficient de revalorisation de 4% a été également appliqué. Le décret du 25 août 2023 est venu étendre le champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants (TLV) et, partant, de la majoration de TH sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale instaurée sur délibération communale, aux communes qui, sans appartenir à une zone d'urbanisation continue de plus de cinquante mille habitants, sont confrontées à un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant. Mauguio-Carnon entre désormais dans le nouveau périmètre de la TLV. Ceci entraîne plusieurs conséquences : la collectivité ne percevra plus le produit de la THLV en 2024 (ajustements attendus dans le PLF 2024 pour une compensation de la perte de THLV : le produit de la TLV ne sera pas perçu par la commune et la taxation est automatique. **La Commune a décidé de ne pas appliquer de majoration de la cotisation de TH due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale en 2024. Cette majoration peut en effet aller de 5 à 60 %.**

c. Les versements provenant de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or :

• L'attribution de compensation :

Au 1^{er} janvier 2020, la commune a transféré la compétence obligatoire de la gestion des eaux pluviales urbaines à l'agglomération. Le transfert de charges est lissé sur 3 ans, afin de rendre supportable le montant des charges transférées et permettre une évaluation plus précise des charges de renouvellement.

Les charges transférées au titre de la gestion des eaux pluviales sont déduites en fonctionnement, pour la partie relative à l'entretien des réseaux : l'attribution de compensation en fonctionnement s'établit à 9 161 000 € en 2024, montant identique à 2023.

Les charges transférées concernant le renouvellement des réseaux seront comptabilisées sur la section d'investissement à hauteur de 215 400 €.

d. Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux :

À l'origine, ces allocations servaient à compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement décidées par l'Etat :

- réductions de cotisations de taxe d'habitation et de taxe foncière accordées aux contribuables de condition modeste,
- ou les exonérations accordées aux logements sociaux (taxes foncières).

Depuis 2021, ces allocations compensatrices sont prévues dans l'assiette du foncier bâti.

e. Fiscalité indirecte :

Le total du produit de la fiscalité indirecte représentait 2 873 000 € en 2023 , 2 975 000€ en 2024. Ces recettes sont en nette perte de vitesse sous l'effet de la baisse importante de la taxe additionnelle des droits de mutation,

En revanche, la taxe de séjour reversée à l'office du tourisme reste dynamique .

• La taxe additionnelle aux droits de mutation :

Cette taxe, dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les cessions d'immeubles à titre onéreux. Elle est directement dépendante de l'activité du marché immobilier. Le contexte national et la crise de l'immobilier impactent le niveau des recettes qui sont revues à la baisse à hauteur de 26%. La commune a perçu 1 195 000 € en 2023, en 2024 la prévision s'établit à 880 000 € .

• La taxe sur la consommation finale d'électricité :

La recette prévue au BP 2023 à hauteur de 530 000 € correspond au reversement estimé de la taxe, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs. En 2024, elle évolue pour atteindre 700 000 €.

• La taxe de séjour :

La taxe de séjour est due par tout vacancier séjournant dans un meublé de tourisme (maison ou appartement à usage locatif saisonnier) ou un établissement d'hébergement professionnel (hôtels, chambres d'hôtes, campings, ...). La taxe de séjour est recouvrée par l'hébergeur ou l'opérateur numérique qui reversent ensuite cette taxe à la commune. Les particuliers et professionnels qui gèrent ces locations sont désignés comme « hébergeurs ». Les plateformes de réservations de locations saisonnières (AirBnB, Booking, Abritel, etc..) sont désignées comme « opérateurs numériques ».

Pour 2024, il est prévu une recette de 490 000 € au titre de la taxe de séjour.

La taxe de séjour est reversée à hauteur de 10 % au Conseil Départemental et le solde à l'Office Municipal du Tourisme.

3. Dotations et participations versées : une baisse de près de 20 %

a. La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF perçue par la ville de Mauguio est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation touristique.

- **La dotation forfaitaire varie selon deux critères :**

- Elle progresse en fonction de la dynamique de la population,
- Elle supporte, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes, un écrêtement qui permet de financer l'intégralité des enveloppes supplémentaires accordées au titre de la péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale).

Nous anticipons une baisse de la DGF :

- 325 000€ en 2023
- 258 000€ en 2024

b. Autres dotations et participations

- **L'inscription 2023 du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) au titre des dépenses de fonctionnement est prévue à hauteur de 50 000 €.**

Pour mémoire, le FCTVA a été étendu en 2018 aux dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics, portées à la section fonctionnement. Tout comme en investissement, il est déterminé sur la base des dépenses réalisées au titre de l'exercice N-1, soit 2020. La recette est calculée en appliquant un taux de 16,404 % au montant TTC des dépenses éligibles.

- **La participation de l'office du tourisme aux financements des manifestations touristiques portées par le budget principal à hauteur de 230 000 €.**

Dans le cadre d'un tourisme 4 saisons, la commune souhaite mutualiser les compétences des services de la ville et de l'office du tourisme pour déployer une offre d'animation touristique attractive.

Les compensations fiscales : les recettes relatives aux exonérations fiscales compensées par l'Etat sont maintenues ainsi que la compensation versée pour les titres sécurisés. Le BP 2024 prévoit 444 000 € de compensation de recettes.

4. Autres produits de gestion courante

En 2024, les autres produits de gestion courante s'établissent à 357 000 € montant quasi identique à 2023 . Ces recettes sont essentiellement issues des loyers perçus par la Ville.

Conclusion :

La perte de dynamique des recettes de fonctionnement, nécessite de mettre en place les mesures nécessaires pour faire face à la hausse maîtrisée des dépenses de fonctionnement. . Les recettes fiscales augmentent sous l’effet de l’application du coefficient de revalorisation des bases, mais restent peu dynamique.

L’évolution des recettes ne peut plus reposer sur le seul contribuable. L’usager doit également contribuer au financement des politiques publiques dont il bénéficie.

La commune travaille sur de nouvelles ressources de financement en abordant la place de l’usager dans le financement des politiques publiques par la tarification du service aux usagers, en optimisant la gestion du domaine public et son patrimoine et en réalisant des investissements productifs de revenus.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent en 2024 de façon très modérée + 1,97% , sous l’effet :

- Des dépenses d’énergie
- Des dépenses de personnel
- De l’inflation

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement	Pour mémoire budget 2023	Propositions nouvelles 2024	Evolution
Charges à caractère général (dépenses pour le fonctionnement des services)	8 617 000,00	7 732 000,00	-10,27%
Charges de personnel et frais assimilés	16 060 000,00	16 810 000,00	4,67%
Atténuation de produits	433 000,00	559 000,00	29,10%
Charges de gestion courante (participations obligatoires)	2 921 300,00	3 453 000,00	18,20%
Charges financières ICNE inclus	300 300,00	338 000,00	12,55%
Charges exceptionnelles	32 000,00	34 000,00	6,25%
Dotations aux amortissements et provisions			
Dépenses imprévues	2 400,00		-100%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 366 000,00	28 926 000,00	1,97%
Opération d'ordre	1 400 000,00	1 450 000,00	3,57%
Virement à la section d'investissement	2 830 000,00	1 986 000,00	-29,82%
TOTAL DES DEPENSES INSCRITES AU BUDGET	32 596 000,00	32 362 000,00	-0,72%

1. Charges à caractère général

Les charges à caractère général, qui représentent le 2^{ème} poste de dépenses le plus important après la masse salariale, subissent une diminution importante en prévision 2024(- 10,27%), après une hausse exceptionnelle en 2023 .

Cette évolution s'explique essentiellement par :

Un retour à la normale pour les dépenses d'énergie en 2024, un budget fluide en nette diminution :

BP 2023 : 2 145 000 €, dépensés 1 478 000 €,

BP 2024 : 1 068 000 €.

En 2023, nous avons anticipé une hausse des prix de l'énergie et augmenté le budget fluide d'1 M€. Pour faire face à cette forte augmentation des prix de l'énergie, le gouvernement a accompagné les collectivités locales avec différentes mesures de soutien. Ainsi pour atténuer cette hausse, nous avons transmis les attestations d'éligibilité dans le cadre des mesures gouvernementales afin de bénéficier de l'amortisseur électricité qui prend la forme d'une diminution de prix en centimes d'euro par kWh. De plus, le bouclier tarifaire (CSPE) a été prolongé en 2023.

Enfin, le prix de l'électricité du parc nucléaire historique a été maintenu à 42 €/MWh au lieu de 49,5 voté par l'Assemblée nationale en juin 2022.

Ces mesures et le plan de sobriété énergétique nous ont permis de limiter la hausse attendue du coût énergie (gaz et électricité).

Pour 2024, nous anticipons un maintien des conditions actuelles fixées par l'Etat (prix de l'électricité du parc nucléaire historique à 42 €/MWh et poursuite du bouclier tarifaire). En revanche, les consommations d'eau restent stables en 2024 .

Une inflation qui résiste mais moins importante qu'en 2023 (4% contre 7% en 2023) et se répercute à la hausse sur les prix des marchés de nettoyage de la station de Carnon, le nettoyage des sanitaires et l'entretien des espaces verts.

- L'augmentation des budgets dédiés à la sécurité et à la surveillance notamment de Carnon,
- Le renforcement des actions sur la propreté urbaine : prestations plus importantes à Carnon notamment sur la collecte des encombrants en saison,
- Des prestations renforcées, en complément des actions réalisées par nos services pour l'entretien de nos espaces verts.

2. Le chapitre des dépenses de personnel : une évolution +4,67%

La Ville de Mauguio-Carnon mène une politique des Ressources Humaines centrée sur la qualité de service rendu aux habitants tout en ayant le souci constant de la maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.

Poste important de dépense, cette maîtrise de l'évolution du budget ressources humaines constitue un enjeu important dans la préparation du budget 2024.

Il tient compte à la fois de décisions nationales ayant des conséquences significatives pour ce qui concerne sa trajectoire, ainsi que d'éléments locaux.

En 2024, la Ville de Mauguio-Carnon souhaite permettre aux agents de concilier au mieux leurs vies personnelle et professionnelle sans pour autant dégrader le service public. Pour ce faire, elle interroge régulièrement les agents sur leurs conditions de travail.

L'objectif de la collectivité est double :

- Favoriser le maintien dans l'emploi pour les agents occupant des postes à forte pénibilité,
- Permettre aux agents de la collectivité d'organiser leur vie personnelle et professionnelle afin de pouvoir rester en poste jusqu'à 64 ans, selon leur année de naissance.

3. Charges de gestion courante (+ 18,20%)

Ce chapitre recense l'ensemble des aides versées aux associations et aux organismes satellites

Cette augmentation témoigne d'un soutien fort aux acteurs sociaux et associatifs qui contribuent au déploiement d'un service au public solidaire et inclusif.

Ce chapitre est en forte hausse par rapport à la prévision 2023 (+18,20%), et atteint un montant de 3 453 000 € en 2024.

La subvention versée par la commune au CCAS, nécessaire à l'équilibre de son budget, s'élève à 614 000 €. Le CCAS disposait de réserves permettant d'équilibrer son budget pour l'exercice 2023, le montant de la subvention versée par la commune était de 253 000 €. En 2024, l'ensemble des excédents sur le compte du CCAS sera affecté au financement d'un plan pluriannuel d'investissement porté par le CCAS au bénéfice de la politique sociale.

Les subventions versées aux associations augmentent sensiblement en 2024 et représentent un budget de 596 800 €.

La participation au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) s'élève à 980 000 € en 2023, en 2024 elle représente 1 026 000 €. Après 5 années d'augmentation, suite au plan de lissage réalisé sur 5 ans pour atteindre une subvention équivalente aux autres communes, la subvention 2024 augmente suite à la répercussion de l'inflation.

4. Les charges financières (intérêts de la dette) progressent : +12,5%

Après plusieurs années de contraction des charges de la dette, on constate une augmentation importante des frais financiers suite à la mobilisation d'un prêt en 2020, et à la hausse des taux d'intérêts.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 19 960 000€ et progressent de 13,02%

Recettes d'investissement	Pour mémoire budget 2023	Propositions nouvelles 2024	Evolution
Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE, Récupération de TVA EDF)	1 232 092,07	1 000 000,00	-18,84%
Excédent de fonctionnement capitalisé	4 323 635,91	4 525 384,13	4,67%
Subventions d'investissement	2 716 616,06	4 034 510,20	48,51%
Immobilisations en cours	3 299 815,96	5 099 079,25	54,53%
Emprunts	4 507 000,00	4 034 175,87	-10,49%
Produit des cessions	1 316 000,00	970 000,00	-26,29%
Autres immobilisations financières	26 840,00	26 850,55	0,04%
RECETTES REELLES	17 422 000,00	19 690 000,00	13,02%
Dotations aux amortissements	1 400 000,00	1 450 000,00	3,57%
Opérations patrimoniales	105 000,00	105 000,00	0,00%
Virement de la section de fonctionnement	2 830 000,00	1 986 000,00	-29,82%
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	21 757 000,00	23 231 000,00	6,77%

1. Dotations et fonds divers : - 18,84 % :

Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) calculé sur les réalisations N-1 en investissement est en baisse par rapport à l'année 2021.

Le produit de la taxe d'aménagement augmente ; en effet nous bénéficions de recettes supplémentaires de taxe d'aménagement du fait de la dynamique économique du territoire et de la construction de nouveaux programmes sur le territoire communal. Cette augmentation compense partiellement la baisse du FCTVA.

L'excédent de fonctionnement capitalisé permet de financer les reports de crédits. Habituellement intégré lors du budget supplémentaire, nous avons décidé d'intégrer le financement des dépenses engagées non mandatées de façon anticipée dès la présentation du budget primitif pour plus de lisibilité et de transparence.

2. Les subventions d'investissement (+ 48,51%) :

Une progression qui suit le rythme de réalisation des investissements.

Afin d'optimiser le plan de financement de ses opérations d'aménagement et d'entretien du patrimoine, la commune est engagée dans une stratégie proactive de veille et de recherche de

fonds basée, notamment, sur une planification pluriannuelle et le renforcement de son réseau de partenaires.

La commune travaille ainsi en étroite collaboration avec ses partenaires financiers, au premier rang desquels l'Etat, la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et le département de l'Hérault. Différents dispositifs sont ainsi mobilisés, par exemple la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), le PITE (programme des interventions territoriales de l'Etat) et le Fonds vert pour l'Etat, le Plan Littoral 21 pour le conseil régional ou le FAIC (fonds départemental d'aide aux communes) pour le conseil départemental.

L'objectif est d'obtenir les participations les plus élevées possibles au financement des opérations d'aménagement de la commune. Le développement du co-financement repose sur une maîtrise des dispositifs pérennes et une intégration des dispositifs ponctuels de type appels à projets - qui tendent aujourd'hui à se multiplier - à la stratégie de recherche de financement. Il s'agit également de valoriser nos projets dans les outils de la contractualisation tels que le Contrat Territorial Occitanie (CTO, Région/Agglomération).

En 2024, le montant prévisionnel des subventions à encaisser s'élève à 4 034 510,20 €, conformément au plan pluriannuel en annexe.

Il est par ailleurs prévu de solliciter :

- Le Département concernant les opérations de voirie (y compris le pavage du cœur de ville à Mauguio et la Place Saint Marc à Carnon), à hauteur prévisionnelle de 20%
- L'Etat (Fonds vert) pour la rénovation de l'éclairage public, à hauteur prévisionnelle de 20%
- La Région et le Département pour la requalification de l'état végétal du Jardin de la Motte, à hauteur prévisionnelle de 30%
- La Région et le Département pour la rénovation du Théâtre Bassaget, à hauteur prévisionnelle de 40%
- L'Etat (Agence de l'eau et Fonds vert) et le Département, concernant la renaturation du groupe scolaire J. Monnet, à hauteur prévisionnelle de 40%
- L'ensemble des partenaires (Etat, Région et Département) pour la construction du gymnase A. Milliat, à hauteur prévisionnelle de 70%

A noter enfin que la commune a reçu le soutien de l'Etat (PITE), du conseil régional (Plan Littoral 21) et du conseil départemental pour les opérations de requalification balnéaire à hauteur de 319 373€ pour les études pré-opérationnelles et 1 879 423 € pour les travaux. Deux demandes additionnelles de cofinancement sont toujours en instruction, pour un montant total sollicité de 1 559 968 € supplémentaires.

3. Les investissements sont également financés par les cessions de biens à hauteur de 970 000 €.

En 2023, nous avons cédé plusieurs biens afin de créer de l'attractivité et renforcer l'entretien et la rénovation de nos bâtiments.

- L'ancien logement de fonction de l'école de Carnon
- Ancien poste de police de Mauguio

En 2024, les ventes prévues :

- Les anciens locaux occupés par le trésor public à Mauguio.

- La salle polyvalente
- Parking du lido

4. Les investissements sont financés par un emprunt.

La section d'investissement est équilibrée avec un emprunt d'un montant de 4 034 000 €.
 La capacité de désendettement est structurellement très bonne.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Pour mémoire budget 2023	Propositions nouvelles 2024	Evolution
001 Excédent reporté	1 991 675,91	2 992 524,13	50,25%
Remboursement de la dette en cours	870 000,00	800 000,00	-8,05%
Immobilisation incorporelles	831 020,00	819 400,00	-1,40%
Immobilisations corporelles	8 829 137,45	7 881 057,67	-10,74%
Subvention d'équipement versées	1 242 900,00	1 175 900,00	-5,39%
Immobilisations en cours	7 622 616,64	9 150 418,20	20,04%
Autres immobilisations financières	20 000,00	20 000,00	0,00%
DEPENSES REELLES	21 407 350,00	22 839 300,00	6,69%
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>15 533 885,00</i>	<i>15 031 018,00</i>	<i>-3,24%</i>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	244 650,00	286 700,00	17,19%
Opérations patrimoniales	105 000,00	105 000,00	0,00%
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	21 757 000,00	23 231 000,00	6,77%

L'excédent reporté : correspond au résultat 2023 anticipé constaté lors de l'arrêt des comptes

Remboursement de la dette : il s'agit du remboursement du capital de la dette en diminution du fait de prêts arrivés à échéance.

Immobilisation incorporelle : les frais d'études et droits de licences pour les logiciels sont comptabilisés sur ce compte.

Immobilisation corporelle : les travaux réalisés sur les bâtiments scolaires, administratifs, culturels, les acquisitions de mobilier, matériels ... sont comptabilisés sur ce compte.

Subvention d'équipements versées : ce compte rassemble les subventions versées pour le financement d'équipements.

Immobilisations en cours : comptabilise les crédits pour la réalisation de travaux en cours.

Autres immobilisations financières : comptabilise les cautionnements et dépôts versés.

N°	Libellés	Propositions nouvelles BP 2024
966	Illuminations	10 000,00
9072	Mise en conformité des ERP	54 735,48
9086	Extension de réseaux	56 600,00
9102	Réhabilitation du jardin du Bosquet	10 000,00
9108	Aménagement Ilôt Prévert	5 000,00
9114	Schéma hydraulique	37 500,00
9122	Schéma directeur Mauguio Carnon	109 166,60
9133	Avenue Jean Moulin	3 000,00
9144	Réaménagement Théâtre Bassaget	250 000,00
9154	Schéma directeur Carnon honoraires et études opérationnelles	86 543,05
9157	Aménagement nouveau poste de police	0,00
9163	Gpe scolaire Camus/prévert Protections solaires - EDUPR1A2	3 000,00
9164	Gpe scolaire La Font de Mauguio - EDUPR1A2	-
9165	Extension hangar Plaine des Sports - SPPR1A2	0,00
9166	Chemin des Pêcheurs	5 000,00
9171	Esplanade du Port phase 1 parking des plaisanciers - Scéma Directeur Carnon	106 430,24
9172	Avenue Grassion Cibrand fonctionnelle + venelle - Schéma Directeur Carnon	24 874,02
9173	Pavages des rues du cœur de ville	537 500,00
9175	EP et réseaux électriques 2021	15 000,00
9177	Mise en sécurité toitures bâtiments communaux dispositifs anti-chutes	210 000,00
9179	Agrandissement cimetière du Bousquet	765 000,00
9180	Extension de la Mairie	32 000,00
9181	Rue de la Plage - Schéma Directeur Carnon	317 760,63
9182	Parking Luna Park + rue du Levant - Schéma Directeur Carnon	1 303 306,86
9183	Voirie 2022	5 000,00
9184	Chemins Communaux 2022	0,00
9185	Eclairage publics et réseaux électriques 2022	2 000,00
9186	Gymnase La Font de Mauguio	1 000 000,00
9187	CCAS les Cistes Création épicerie sociale + bureaux	3 000,00
9188	Création skate park Carnon	0,00
9189	Smart City	72 000,00
9190	Avenue des Comtes de Melgueil - Schéma Directeur Carnon	1 254 632,80
9191	Quai Auguste Meynier - Schéma Directeur Carnon	679 167,28
9192	Parvis Capitainerie - Schéma Directeur Carnon	223 043,18
9193	Voirie 2023	5 000,00
9194	Chemins Communaux 2023	0,00
9195	Eclairage publics et réseaux électriques 2023	0,00
9196	Schéma Directeur Carnon Phase II	0,00
9197	Travaux abords passerelle Mertens	-

9198	Dispositifs gestion des parkings	85 000,00
9199	Voirie 2024	400 000,00
9200	Chemins communaux 2024	50 000,00
9201	Eclairage publics et réseaux électriques 2024	300 000,00
9202	Renaturation et désimperméabilisation cour groupe scolaire Monnet	80 000,00
9203	Installation de sanitaires publics	360 000,00
9204	Rénovation école Mario Roustan	40 000,00
9205	Restructuration de la Place St Marc	150 000,00
9206	Jardin de la Motte Restauration de l'état végétal	100 000,00
9207	Travaux de confortement RD189 écran acoustique et abords	450 000,00
OPERATIONS		9 201 260,14

Le PPI (pièce annexée) de la commune est ambitieux. Il s'élève à environ 54.8 M€ d'euros de 2020 à 2025 et 15.031M€ de dépenses d'équipement sont prévues sur l'exercice 2024.

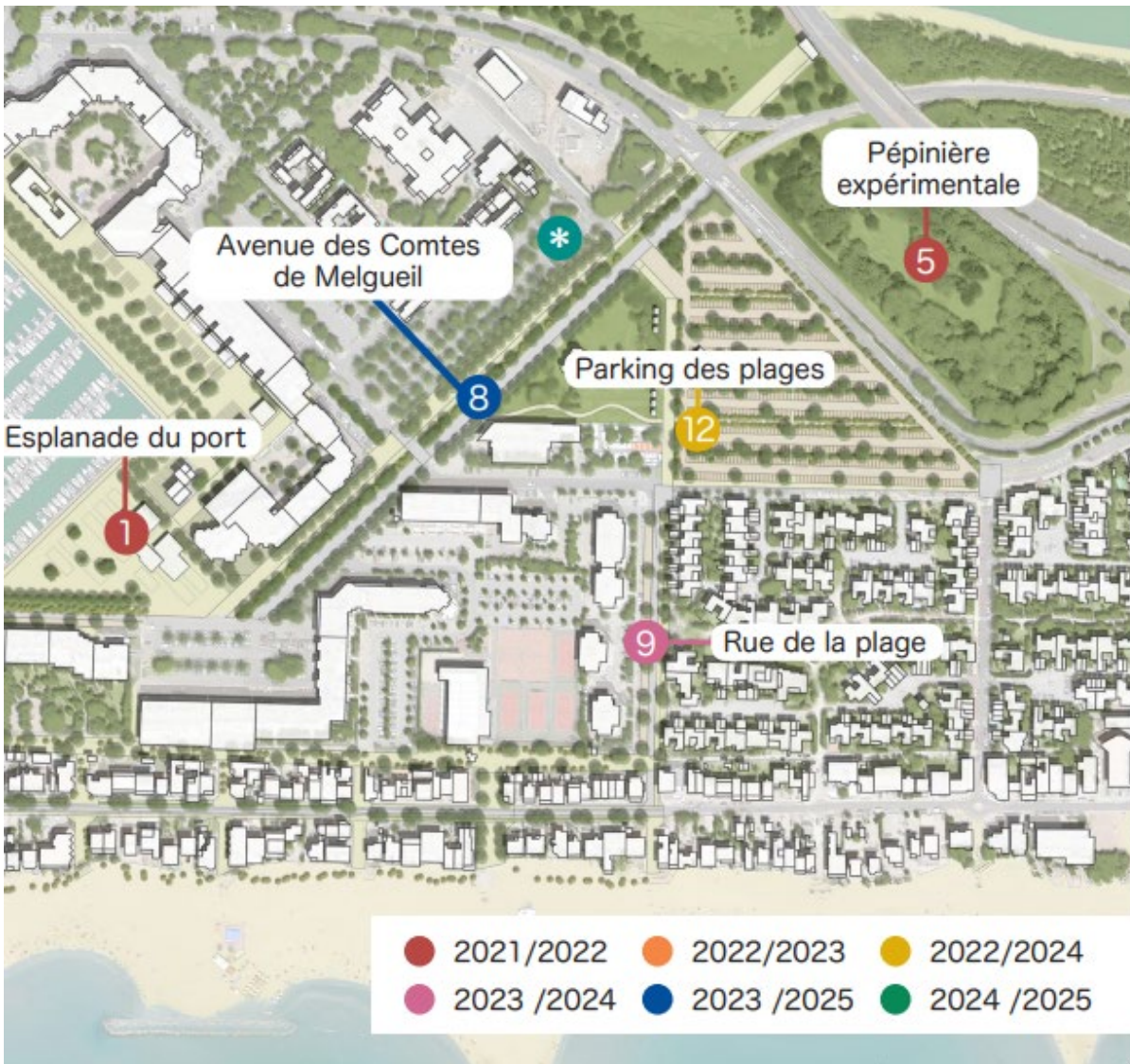
Le PPI incarne la nécessaire transition vers une requalification de la station de Carnon, participe à la relance de l'activité économique dans un contexte de tensions économiques, et consolide nos orientations en matière de transition écologique.

Les dépenses d'investissement prévues au BP 2024

1. Requalifier la station de Carnon

- Concilier le développement touristique, la préservation du patrimoine naturel et la valorisation du cadre de vie,
- Développer un tourisme 4 saisons,
- Adapter les aménagements urbains et architecturaux au contexte écologique sensible.

Montant de l'investissement : 9 330 000 €TTC dont 4 099 000 € TTC prévus sur 2024.



BILAN DES TRAVAUX ET PROSPECTIVE 2024 :

Les travaux du schéma directeur de Carnon s'étendent sur une durée de 4 ans. Ils ont débuté en 2021 par des travaux de concessionnaires (Pays de l'Or Agglomération, Travaux du Port), puis par les premiers travaux des entreprises titulaires. La saison 1 de travaux s'est concentrée sur l'Esplanade du port et le Quai Meynier, ainsi que sur la rue du Levant et la rue de la Plage.

La saison 2 comporte les travaux de finition sur l'Esplanade du port (dont les plantations). Dans cette zone, les équipes ont été mobilisées sur le Quai Meynier pour des travaux d'éclairage, ainsi que sur le parvis de la Capitainerie qui a été totalement requalifié (les travaux se termineront en février pour la zone Nord. Plus au Nord, les travaux ont actuellement lieu sur le parking des plages – pour une mise en service en juin 2024, en coordination avec les services techniques de la ville.

La saison 3 verra la fin des travaux sur le quai Meynier, ainsi que les plantations sur le parking des plages. La partie Nord du parking des plages sera réalisée. Cette saison est marquée par le commencement de la requalification de l'entrée de ville via l'Avenue des Comtes de Melgueil, côté Nord, par la modification des voies de circulation et la création des noues et du mail piéton. Une aire de jeux inclusive sera aménagée côté du centre administratif afin de favoriser l'accessibilité.



- Valorisation de l'esplanade du port comme lieu de vie central



- Création d'un parking en entrée de ville

Le projet a pour ambition d'apaiser la circulation automobile dans le cœur de ville tout en maintenant l'offre de stationnement existante.

Ainsi, l'aménagement d'un nouveau parking intermodal en entrée de ville de 500 places permettra de créer de nouveaux services et de développer les mobilités actives tout en profitant d'un emplacement stratégique à moins de 5 minutes du port ou des plages.



La création d'une aire de Jeux inclusive.

• **Restructuration de l'avenue Grassion Cibrand, de la rue de la plage et du Quai Auguste Meynier**

Afin de favoriser la mixité des usages, les axes majeurs de la station vont être réaménagés et mis en sens unique. L'objectif est de pouvoir dégager de l'espace afin de réintégrer des cheminements paysagers et permettre la pratique des mobilités actives.

L'ambition est de relier l'esplanade du port et la place Cassan par le Quai Auguste Meynier. Celui-ci sera aménagé sur toute sa longueur pour concilier les différentes mobilités et permettre d'allier un environnement urbain à une végétalisation affirmée. Ces îlots de verdure, grâce à leur ombrage, permettront une certaine régulation de la température au sol.

La mise en valeur de la venelle publique permettra un accès plus facile et agréable vers la plage.

Ainsi, ces espaces publics seront unifiés et partagés pour le bénéfice de tous les usagers et dans le souci de participer activement à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants, tout en préservant les ressources.

• **Restructuration de l'avenue des Comtes de Melgueil**

La restructuration de l'Avenue des Comtes de Melgueil consiste à finaliser l'aménagement de l'entrée de ville et permettra la réalisation d'une promenade piétonne, d'une piste cyclable à double sens et d'une noue paysagère de 7 mètres de large. Le double sens de l'avenue sera maintenu jusqu'à l'entrée du parking des plages avant une réduction à 2X1 voie. Il s'agit de

requalifier et de sécuriser le carrefour routier et ses abords en entrée de ville tout en transformant la partie Ouest de l'Avenue des Comtes de Melgueil. Cet aménagement permettra la cohabitation des différents modes de déplacements et une liaison affirmée entre l'entrée de la ville et le cœur de la station.



Apaiser la station Balnéaire de Carnon, concilier les usages.

Un schéma directeur du stationnement de Carnon a notamment été élaboré afin d'apaiser la station, par une gestion efficace de l'occupation du domaine public et une tarification adaptée par zone.

L'offre de stationnement a été repensée de manière à s'adapter aux nouveaux aménagements urbains à l'horizon 2030, à l'occupation croissante de la station à l'année et aux contraintes liées à la saisonnalité. Dans ce cadre, la Ville a décidé d'instaurer une redevance de stationnement et un F.P.S.

2. Conforter les actions menées en faveur de la transition écologique

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

La commune propose un projet de désimperméabilisation, de végétalisation, de création d'îlots de fraîcheur des cours d'école, et la mise en place de protection solaire. Les objectifs :

- Lutter contre les vagues de chaleur en créant des "îlots de fraîcheur", végétaliser et développer l'ombrage des cours, déminéraliser et drainer les sols,
- Créer des espaces inclusifs, des coins calmes permettant le repos / lecture,
- Permettre la sensibilisation des élèves au végétal et la reconnexion à la nature (Jardin des sens, Jardin potager),
- Agir sur les températures intérieures en ombrant les façades, Pergolas et façades végétalisées,
- Mettre en place une ventilation mécanique, afin de régler le problème d'humidité dans les salles de classes,
- Mettre en place des protections solaires dans les écoles,
- Programmer le changement des menuiseries extérieures

Opération Renaturation et désimperméabilisation du groupe scolaire Jean Monnet : 1 120 000 €, dont 80 000 € prévus sur 2024.

Poursuivre le maillage des pistes cyclables et favoriser le mode de déplacement doux et l'aménagement des voiries.

Poursuivre la rénovation de notre parc d'éclairage public : 300 000 € en 2024

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation. La commune consciente des enjeux à la fois économiques, environnementaux et sociaux, a mis en œuvre depuis de nombreuses années un plan de remplacement et d'amélioration du parc d'éclairage public. Cette politique permet :

- de maîtriser la consommation d'énergie ;
- de diminuer les nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne) ;

Augmenter le nombre de bornes de rechargement électrique pour les véhicules.

Mettre en œuvre la résilience hydrique : au travers d'une étude : 36 000 € en 2024

Améliorer les conditions d'accueil des élèves, des enseignants et des agents : 715 000 €

Un volet important des travaux dans nos bâtiments scolaires concerne l'amélioration du confort thermique et acoustique et la réduction des consommations d'énergie.

Favoriser l'accessibilité : Coût du projet 1 242 000€ dont 54 000€ prévus au BP 2024.

Améliorer la qualité de vie des habitants.

Création d'un écran acoustique sur la RD 189 : Coût du projet 550 000 €, dont 450 000 € prévus au BP 2024.

Favoriser une politique sportive et créer du lien social : le Gymnase Alice Milliat : 5 485 000 € TTC dont BP 2024 : 1 000 000 € TTC .



Le dynamisme du tissu associatif local, composé de plus de 6 000 licenciés, nécessite la création d'un nouveau gymnase, afin de répondre aux demandes de créneaux d'occupation et de continuer la diversification de l'offre sportive locale. Dans ce contexte, l'intégration au sein du quartier de La Font de Mauguio d'un nouvel équipement sportif, permettra de répondre à l'augmentation de la population générée par la ZAC et de répondre aux attentes des pratiquants.

Ce nouvel équipement permettra de proposer à la population l'offre sportive suivante :

- Sports collectifs ou duels (basket-ball, volley-ball et tennis de table en niveau d'homologation régional ; badminton et escrime en niveau loisir).
- Sports artistiques (GRS et cirque).

Motricité et éducation physique et sportive (pour les établissements scolaires de la commune).

Végétaliser les espaces publics et embellir :

Pour une ville plus apaisée et agréable à vivre, des crédits sont consacrés à la végétalisation des rues et des équipements publics et la réfection du pavage du centre-ville de Mauguio.

Requalification de la place saint Marc à Carnon : Coût du projet 150 000€

Projets de renaturation de l'état végétal (phase 1) du jardin de la Motte : Coût du projet 700 000 €, dont 100 000 € prévus au BP 2024.

Protéger le trait de côte par la réalisation de travaux sur le petit travers : les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération du pays de l'Or : Participation de la commune au projet 323 000 €.

Une ville intelligente et agile : 215 000€ dont 72 000 € en 2024.

La politique publique du Développement numérique présente plusieurs axes, dont l'axe essentiel de la ville connectée. Le concept de smart city a pour objectif de moderniser les services publics en apportant plus de proximité, de sécurité et d'efficacité dans les bouquets de services proposés aux usagers, pour un cadre de vie apaisé. La politique publique du Développement numérique se poursuit en 2024 notamment sur le volet « Ville connectée ».

En effet, la Ville poursuit et finalise les travaux liés permettant le passage de la fibre entre les sites municipaux, afin de mailler totalement le territoire.

Sécurité et la surveillance de la voirie : 1 000 000 € dont 577 000 € en 2024. La vidéoprotection est également développée, notamment dans le centre de Mauguio, sur les parkings payants à Carnon et dans les autres sites fréquentés de la station, pour maintenir un cadre de vie apaisé.

Le cimetière du Bousquet : Coût du projet 1 283 000 € dont 765 000 € prévus en 2024.

Les deux cimetières de la commune font l'objet d'un suivi rigoureux quant à leur gestion et leurs capacités, afin de répondre au besoin de la population et de conserver des capacités d'inhumation suffisantes.

Aujourd'hui, au cimetière Saint Jacques, sur 1598 emplacements, seules 10 concessions en pleine terre sont disponibles, et aucune en caveau bâti. Au cimetière Le Bousquet, sur 453 emplacements, 19 emplacements restent disponibles en caveaux bâtis.

La commune a donc engagé un projet d'extension du cimetière le Bousquet, avec une première phase de 100 emplacements en caveaux bâtis livrés à l'automne 2023, pour un budget de 665 000 €.

Enfin, l'amélioration du confort et l'accueil des citoyens en déployant des sanitaires entretenus tout au long de l'année.

Une synthèse du budget Primitif 2024 fonctionnement et investissement par politiques publiques

11 politiques publiques au service des citoyens Melgoriens et Carnonnais.

Ces politiques publiques se déclinent en 40 programmes et 116 actions dans les projets de direction des différents services de la collectivité.

La cartographie des politiques publiques permet d'identifier le périmètre de l'action publique, de fixer les objectifs et le niveau d'intervention de la collectivité, de clarifier et donner du sens à la commande politique, d'adapter les moyens humains, matériels et financiers pour y parvenir.

Véritable outil stratégique, la cartographie des politiques publiques permet à terme d'évaluer les différentes politiques publiques.

Citoyenneté et accès au service public : 3 170 532 €

S'adapter aux besoins de la population : un accueil ajusté et de qualité.

Faciliter les échanges avec une administration moderne.

Organiser la démocratie locale.

Education : 2 011 884 €

Préserver et protéger les établissements scolaires, garantir le confort et la sécurité des élèves.

Garantir la réussite éducative des élèves.

Faire de l'école un lieu de partage, d'ouverture et d'enrichissement.

Jeunesse et solidarité : 1 128 635 €

Améliorer les sites et bâtiments à caractère social.

Prévenir, Eduquer, Accompagner.

Favoriser le bien vivre ensemble, la régulation des conflits et l'accès aux droits.

Développer l'action sociale en faveur des plus démunis.

Sport : 2 084 227 €

Proposer des équipements accueillants et sécurisés.

Déployer le sport pour tous, véritable label de Mauguio Carnon

Carnon, écrin du sport nautique pour tous.

Soutenir et valoriser les associations sportives.

Culture, traditions et patrimoine historique : 2 277 058 €

Proposer des lieux culturels ouverts sur la ville.
Soutenir des traditions vivantes, un patrimoine préservé et valorisé.
Développer une programmation de qualité accessible à tous.
Faire des médiathèques des lieux de ressources et de socialité.
Renforcer les relations internationales : le dialogue des cultures, la défense des valeurs démocratiques et de la paix.

Soutien aux associations : 1 432 446 €

Déployer des moyens conséquents mis à la disposition des associations, pour soutenir leur activité.
Structurer un guichet unique et des services innovants.

Sécurité : 4 530 297 €

Entretenir et équiper les bâtiments dédiés à la police municipale et forces de l'ordre.
Garantir la sécurité des biens et des personnes.
Assurer la sécurité de nos citoyens.
Maintenir la sécurité des plages et de la station tout au long de l'année et la renforcer en saison.
Développer la prévention et la sécurité routière.

Aménagement et développement durable, accessibilité des PMR : 5 750 663 €

Poursuivre la mise en accessibilité PMR.
Développer l'aménagement durable du territoire.
Œuvrer pour la préservation des milieux naturels et nos ressources
Lutter contre l'érosion du trait de côte.
Planifier et piloter le projet de ville : le schéma directeur.
Engager des démarches de développement durable.

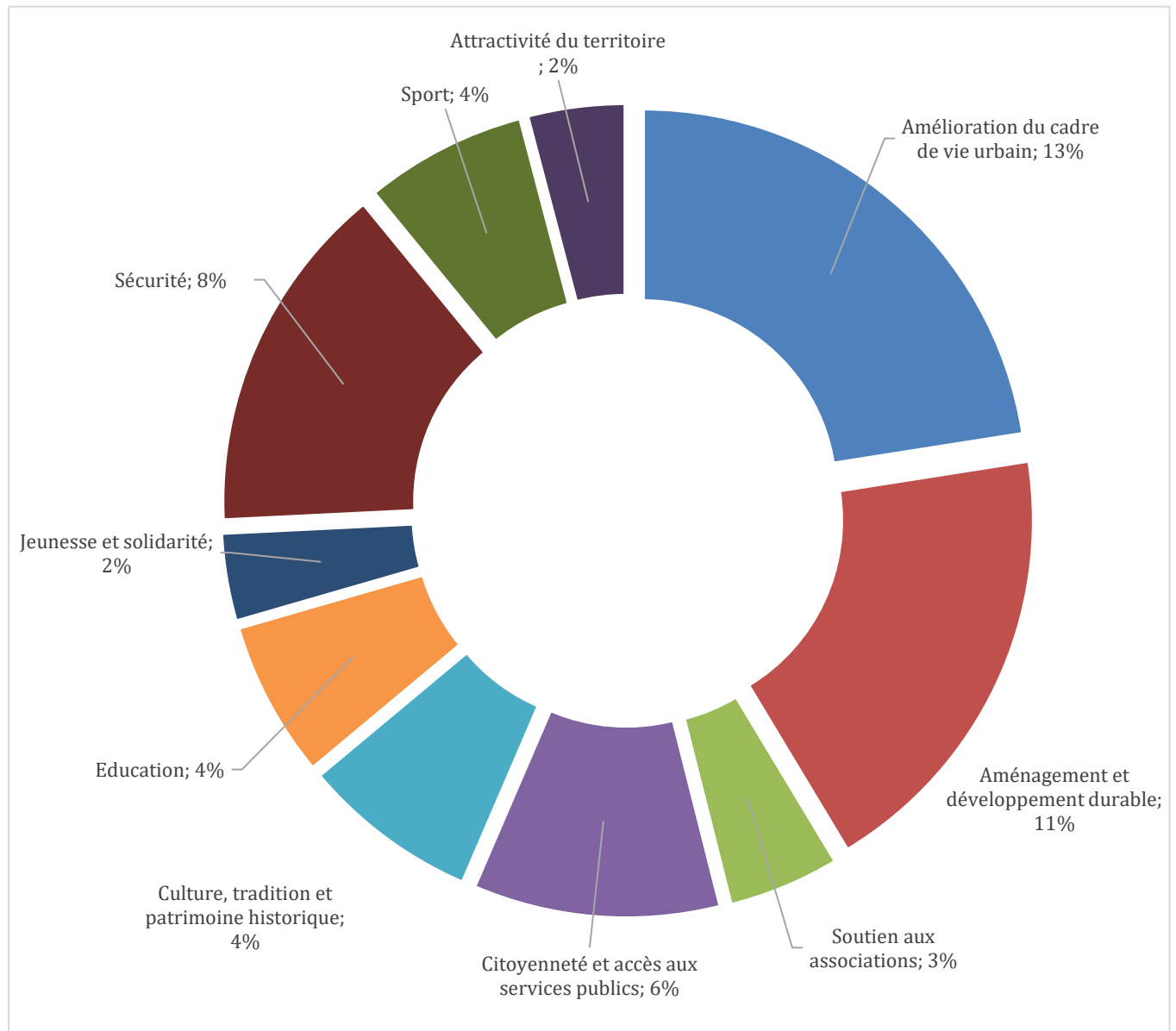
Amélioration du cadre de vie urbain : 6 870 673 €

Valoriser et structurer l'espace public.
Veiller à la propreté urbaine.

Attractivité du territoire : 1 248 326 €

Structurer et valoriser la montée en gamme du tourisme.
Animer l'activité commerciale pour vitaliser les lieux de vie.

Les grands secteurs d'intervention d'un seul coup d'œil



BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement	Pour mémoire Budget 2023	Propositions nouvelles 2024	Evolution
Résultat de fonctionnement reporté	96 594	206 063	113.33 %
Atténuation de charges	7 000	7 000	0 %
Ventes de Carburant	172 720	300 000	73.69 %
Prestations de services, ventes de marchandises et location de tins	85 610	84 370	-1.45 %
Locations annuelles postes à flot	1 620 307	1 790 267	10.48 %
Locations annuelles stockage à terre	162 884	0	-100 %
Escales et droits de quai	269 170	80 000	-70.28 %
Subventions d'exploitation	1 192 625	624 563	-47.63 %
Autres produits de la gestion courante	143 276	249 505	74.14 %
Reprises sur provisions et dépréciations	850 424	651 865	-23.35 %
TOTAL RECETTES REELLES	4 600 612	3 993 634	-13.19 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 000	80 000	1.27 %
TOTAL DES RECETTES INSCRITES AU BUDGET	4 679 612	4 073 634	-12.95 %

Les prévisions budgétaires 2024 en recettes de fonctionnement sont évaluées à **4 073 634 € HT**, soit une baisse de **12.95 %** par rapport à 2023.

1. Ventes de carburant :

En 2023, le Port de Carnon n'a pu proposer de service carburant en raison des travaux de reconstruction de la capitainerie qu'à compter du 13/07/2023. En novembre et par suite des travaux du parvis de la capitainerie la station d'avitaillement a dû fermer le service de distribution jusqu'à fin janvier. En 2024, la station fonctionnera en année pleine.

2. Prestations de service levage, vente de marchandises et location de tins :

En 2024, les tarifs évoluent de 2% afin de compenser la hausse du prix de l'énergie et de l'eau. A ce jour, le Port de Carnon reste le plus compétitif au niveau des tarifs par rapport aux ports voisins.

3. Locations annuelles

En 2024 une nouvelle méthode de calcul est appliquée et basée sur l'occupation en m² du navire. La redevance annuelle des postes à flots est calculée de la manière suivante :

72€ x par la surface théorique maximale du navire en m². A cela s'ajoute un forfait de 685€ d'équipement et de services.

Toutefois un barème de réduction spécifique, dédié aux plaisanciers connaissant une augmentation substantielle de leur redevance annuelle 2024 par rapport à celle de 2023, est appliquée comme suit :

- Augmentation \geq 10% : réduction de 2.5% sur le tarif annuel 2024.
- Augmentation \geq 15% : réduction de 6 % sur le tarif annuel 2024.
- Augmentation \geq 20% : réduction de 7.5% sur le tarif annuel 2024.
- Augmentation \geq 25% : réduction de 9% sur le tarif annuel 2024.

Une majoration de 10% du tarif annuel pour les résidents permanents à bord et pour toute activité lucrative ou commerciale réalisée par un particulier, est également appliquée.

La redevance annuelle des tarifs professionnels du nautisme 2024 est calculée comme suit : **89€ x par la surface théorique maximale du navire en m²**. A cela s'ajoute un forfait de 100 € d'équipement et de services.

Le tarif appliqué aux « pêcheurs professionnels » en 2024 est de **37€ X par la longueur Hors-tout du navire**.

En 2024, les prévisions budgétaires des locations annuelles à flots évolueront de 11.11% par rapport à 2023.

4. Locations annuelles stockage à terre :

La gestion du stockage à terre est confiée à l'entreprise SUTTEL dans le cadre d'une délégation de service public. La commune ne percevra plus les redevances des clients du Port à sec. Ces redevances seront perçues par l'entreprise Port en ciel qui exploitera et mettra en conformité le stockage à terre.

La commune percevra une redevance fixe à hauteur de 30 000€ HT + 6% du chiffre d'affaires qui sera affectée au Port de Carnon.

5. Escales et droits de quai

En 2023, les recettes liées aux escales et droits de quai incluaient que « tout nouvel acquéreur d'un navire en contrat annuel se voit proposer un contrat d'escale jusqu'au 31/12 ».

Par suite des changements de méthode de tarification en faveur des plaisanciers, une baisse de **70.28%** par rapport à 2023 pourrait être constatée. Toutefois, des actions nouvelles de développement vont permettre d'attirer de nouveaux plaisanciers en escales.

6. Subvention d'exploitation

Pour rappel, l'Etat et la Région avaient indiqué que le « projet de mutualisation de Dragage » serait subventionné à hauteur de 50 %. La 1^{ère} tranche du dragage étant terminée depuis février 2023, le montant des premiers acomptes versés par l'Etat et la Région s'élèvent à 768 141 € en 2023.

DEPENSES	3 472 403
RECETTES PREVISIONNELLES	3 472 403
AUTOFINANCEMENT	2 079 627
SUBVENTION ETAT	667 246
SUBVENTION REGION	725 530

En 2024, le montant des subventions restant à percevoir se décompose comme suit :

- Etat : 149 105€
- Région : 475 530€

Soit un total de 624 563 € de reste à encaisser pour les subventions d'exploitation.

7. Autres produits de la gestion courante

- Recettes exceptionnelles issues de remboursement des services fiscaux.
- Opérations d'ordre de transfert, amortissements de subvention en cours.

8. Reprise sur provisions et dépréciations :

Afin de financer le projet de dragage, nous avons réalisé des provisions pour un montant de 2 042 000 €. Afin de financer les dépenses de dragage, une reprise de provision de 651 865 € est prévue pour finaliser la dernière phase du dragage qui devrait intervenir au 1^{er} trimestre 2024 avec le clapage en mer. Celle-ci viendra compléter les subventions restantes à percevoir, et financer l'opération dans sa totalité

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 12,95%.

Les dépenses de fonctionnement	Pour mémoire Budget 2023	Propositions nouvelles 2024	Evolution
Charges à caractère général (dépenses pour le fonctionnement du service)	3 058 653	2 289 425	-25 .15 %
Charges de personnel et frais assimilés	744 800	779 900	4.71 %
Autres charges de gestion courante	27 385	23 300	-14.92 %
Charges financières	92 320	87 000	-6.77 %
Charges exceptionnelles	12 000	15 100	25.80 %
Dotations aux provisions	150 460	200 000	32.93 %
Impôts sur les sociétés	0	50 000	
TOTAL DEPENSES REELLES	4 085 618	3 444 725	-15.69 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	453 758	520 000	12.37 %
Virement à la section d'investissement	140 236	108 909	-22 .34 %
TOTAL DES DEPENSES INSCRITES AU BUDGET	4 679 612	4 073 634	-12.95 %

1. Les charges à caractère général :

Les principales évolutions à noter en 2024 pour les charges à caractère général :

- Le financement de la deuxième phase du dragage à 520 850 € HT pour le clapage en mer
- La mise en place d'action en faveur des plaisanciers en développant des offres innovantes en matière de sécurité et d'offre de nouveaux services :
 - o Renforcement de la surveillance du port
 - o Renforcement sur la propreté du Port et actions de sensibilisation
 - o Mise en œuvre de la vidéo surveillance
 - o Service de conciergerie
 - o Des animations autour de la sensibilisation environnementale et écologique (apéros ponton et éco gestes.)
 - o Une régata en partenariat avec le YCMC
 - o Des journées sports nautiques
 - o Des animations pour la découverte des nurseries artificielles BIOHUT
 - o Le village féérique de Noël sur le parking de l'avant-port.....

a. Autorisation d'engagement et de crédits de paiement

AE 2020-928 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE DRAGAGE	Montant de l'AE	Mandaté 2021	Mandaté 2022	Mandaté 2023	CP 2024
CREDIT DE PAIEMENT	3 472 403	17 879	1 752 695	776 460	925 369
RECETTES PREVISIONNELLES	3 472 403	17 8579	1 752 695	776 460	925 369
AUTOFINANCEMENT	2 079 627	8 320	1 552 695	208 471	100 582
SUBVENTION ETAT	667 246			250 000	417 246
SUBVENTION REGION	725 530			317 989	407 541

2. Les dépenses de personnel et frais assimilés :

En 2024, une hausse prévisionnelle de **4.71%** est prévue.

Il est noté que le point d'indice augmente de 2 % dès les 1^{er} janvier 2024. Cette évolution ne concerne que les agents de droit privé placés sous la convention collective des ports de plaisance.

Les mesures du plan d'attractivité sont également prévues sur ce budget.

3. Autres charges de la gestion courante :

Le budget annexe du Port de Carnon, va expérimenter de nouveaux logiciels et applications liés directement aux activités portuaires, facilitant l'accès aux plaisanciers et permettant de moderniser les échanges avec les services de la capitainerie et de proposer de nouveaux services.

4. Charges financières :

Les charges financières 2024 sont de 87 000 € pour les intérêts de la dette, et de – 5 000 € pour les ICNE.

5. Charges exceptionnelles :

En 2024, les charges exceptionnelles restent constantes.

6. Dotations aux provisions et dépréciations :

Les dotations aux provisions constituées depuis 2015 ont permis de financer 50 % de l'opération de dragage en cours. Le montant total des provisions était de 2 042 000 €.

Afin d'anticiper les futurs travaux de dragage, nous mettons en place une stratégie de dragage basée sur une étude nous permettant de calibrer les provisions à réaliser pour 2024 nous prévoyons une provision d'un montant de 200 000 €.

7. Virement à la section d'investissement :

Avec un PPI ambitieux jusqu'à 2025, et axé sur des opérations de modernisation, il est nécessaire de transférer **108 909 €** en section d'investissement afin de financer une partie des immobilisations corporelles du chapitre 20.

II. LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement connaissent une baisse générale de 22.71 % par rapport à 2023 justifiée par le décalage des travaux de modernisation de la zone technique EST et la reconstruction des bâtiments dont des études seront relancées au cours de l'année 2024. Toutefois, l'équilibre financier en section d'investissement est maintenu grâce aux subventions attendues dans le cadre des nouveaux appels à projet auxquels le budget du Port de Carnon participe dès 2024 et qui permettra un financement de 50% par opération.

Recettes d'investissement	Pour mémoire Budget 2023	Propositions nouvelles 2024	Evolution
Excédent reporté	0	956 193	100 %
Déficit 2023	900 979	0	-100 %
Subventions d'investissement	661 429	593 644	-10.25 %
Emprunts	600 000	0	-100 %
Constructions	0	0	0 %
RECETTES REELLES	2 162 408	1 549 836	-28.33%
Dotations aux amortissements	453 758	520 000	14.60 %
Opérations patrimoniales	62 500	0	-100 %
Virement de la section de fonctionnement	140 236	108 909	-22.34%
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	2 818 902	2 178 746	-22.71%

Avec un plan pluriannuel d'investissement ambitieux visant à moderniser et développer le port de Carnon jusqu'à 2025, les prévisions de recettes 2024 s'inscrivent dans des appels à projets encadrés par la démarche « Port de plaisances d'avenir ».

1. Les subventions d'investissements :

En 2023, 188 771 € d'acomptes de subventions ont été versés par la Région pour les travaux de la capitainerie.

L'opération de la capitainerie étant arrivé à son terme en mars 2023, le solde des subventions à percevoir sur 2024 se porte à 334 560 € et se décompose comme suit :

- Etat : 83 413 €
- Région : 135 451 €
- Département : 115 696€

L'opération « **Transition Numérique** » de l'appel à projet des ports de plaisance d'avenir et financée à hauteur de 50 % par l'Etat, la Région (soit 317 976 €) s'exécutera sur trois exercices (2023,2024 et 2025). Les acomptes de subventions qui seront attribuées sur 2024 se décomposent comme suit :

- o Etat : 65 342 €
- o Région : 65 342 €

L'opération « **Port propre actif en biodiversité** » également incluse dans l'appel à projet des « ports de plaisance d'avenir » et financée à hauteur de 50 % par l'Etat, la Région et l'Agence de l'eau (soit 236 796 €) s'exécutera également sur trois exercices (2024 et 2025). Les acomptes de subventions qui seront attribuées sur 2024 se décomposent comme suit :

- o Etat (CEREMA) : 53 500 €
- o Agence de l'eau : 21 400 €
- o Région : 53 500 €

2. Les recettes d'ordres d'investissement :

Ces recettes correspondent aux amortissements de biens en cours d'amortissements et au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le PPI (annexé) du port de Carnon s'élève à environ 8.8 M€ d'euros jusqu'à 2027.

1 623 686 M€ sont prévues sur l'exercice 2024.

Le PPI reflète la volonté du Port de Carnon de se moderniser en s'engageant dans la transition écologique et numérique et de proposer aux usagers un « parcours clients » innovant et accessible.

Dépenses d'investissement	Pour mémoire budget 2023	Propositions nouvelles 2024	Evolution
001 Excédent reporté	596 810	0	-100 %
Remboursement de la dette en cours	252 000	245 954	-2.40 %
Immobilisations incorporelles	55 000	75 000	36.36 %
Immobilisation corporelles	420 735	96 007	-77.18 %
Opérations d'équipements	1 352 857	1 681 785	24.31%
DEPENSES REELLES	2 677 402	2 098 746	-21.61%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 000	80 000	1.27 %
Opérations patrimoniales	62 500	0	-100 %
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	2 818 902	2 178 746	-22.71%

En 2023, les dépenses d'investissements ont principalement concerné les travaux de la capitainerie.

1. Les opérations en cours :

1.1 Modernisation de la zone technique EST et ses A.O.T

L'exercice 2022 a marqué la fin des travaux de déconstruction des deux hangars.

En 2024, une étude sera lancer pour la réorganisation et l'aménagement du site (60 000 €).

1.2 Mise en conformité de la station d'avitaillement :

En 2022, le lancement du marché avait permis de retenir l'entreprise TOKHEIM pour procéder aux travaux de la station d'avitaillement à la suite d'une proposition commerciale des plus avantageuses pour le budget du Port à hauteur de 243 921€ HT.

Les travaux ont été terminés permettant une réouverture du service de distribution en juillet 2023.

Financement de l'opération : 243 921.10 €

- Autofinancement : 243 921.10 €

En 2024, changement du cap, avec des objectifs toujours ambitieux mais ciblés essentiellement sur l'activité portuaire et ses besoins de fidéliser les usagers.

Les autres projets fléchés sur le PPI seront définis en fonction des choix arbitrés avec le schéma Directeur.

2. Les nouveaux projets d'avenir :

2.1 Transition numérique (Appel à projet « Port de plaisance d'avenir d'Occitanie ») :

Le projet numérique a principalement pour objet de moderniser les modalités d'accès des usagers aux services du port, et d'améliorer l'expérience des utilisateurs en s'appuyant sur l'enrichissement des fonctions digitales de gestion du domaine portuaire.

Le projet porte principalement sur les fonctions suivantes :

- Gestion individualisée des consommations via des bornes multiservices,
- Vidéoprotection,
- Extension du contrôle d'accès (parking, sanitaires, capitainerie),
- Extension du parc de capteurs de terrain,
- Gestions patrimoniales des installations portuaires

En 2024, **299 679 €** de prévisions budgétaires sont prévues pour l'acquisition de nouvelles installations.

Financement de l'opération de 2024 à 2025 : 410 850 € subventionnée à hauteur de 130 684 € HT.

a. Port propre en biodiversité: (Appel à projet «Port de plaisance d'avenir d'Occitanie») :

La démarche et la certification européenne « Ports Propres » ont posé le socle d'une excellence environnementale en apportant des solutions pertinentes et efficaces pour maîtriser les effluents et les déchets générés par l'activité des ports de plaisance. Graver une marche supplémentaire vers l'exemplarité s'est traduit par le souhait de concilier le fonctionnement d'un port avec des actions en faveur de la biodiversité.

Le projet porte principalement sur l'acquisition et la mise en place :

- D'une station mobile de pompage des eaux usées et noires de cales
- Sanitaires flottants au bassin OUEST
- D'équipements de restauration en biodiversité marine (nurseries artificielles)
- De poubelles de tri

En 2024, **242 000 €** de prévisions budgétaires sont fléchées pour l'acquisition de nouvelles installations subventionnées à hauteur de 128 400 €.

Financement de l'opération de 2024 à 2025 : 373 000 €, subventionnée à hauteur de : 236 796€

b. Réaménagement des ateliers de l'aire de carénage :

Coût prévisionnel de l'opération de 2024 à 2025 : 800 000 €, incluant :

- Un atelier pour les agents techniques du port
- La requalification du point propre

c. Création d'un pôle de plongée :

Coût prévisionnel de l'opération sur 2024 : 180 000 €

2.5 Réfection des cales de mise à l'eau Est et OUEST :

Coût prévisionnel de l'opération sur 2024 : 88 000 €

a. Requalification des pontons DUNE-EOLE-POLE NAUTIQUE Yacht club

Coût prévisionnel de l'opération sur 2024 : 180 000 €

3. Les autorisations de programme et crédits de paiement

AP 2020-917 Démolition/Reconstruction de la capitainerie	Montant de l'AP	Mandaté sur 2021	Mandaté 2022	Mandaté 2023	CP 2024
CREDIT DE PAIEMENT	1 882 196	183 980	1 552 204	144 388	1 624
RECETTES PREVISIONNELLES	1 882 196	183 980	1 552 204	144 388	1 624
AUTOFINANCEMENT	7 147	46 814	474 750	- 179 779	- 334 638
EMPRUNTS	940 343		940 343		
SUBVENTION DE L'ETAT	272 702	81 811	107 479		82 412
SUBVENTION REGION	378 193	21 636	29 632	188 771	138 154
SUBVENTION DEPARTEMENT	284 811	33 719		135 396	115 696

AP 2020-927 Modernisation de Zone EST et ses AOT	Montant de l'AP	Mandaté 2021	Mandaté 2022	Mandaté 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
CREDIT PAIEMENT	1 437 544	73 728	94 582		60 000	487 066	361 084	361 084
RECETTES PREVISIONNELLES	1 437 544	73 728	94 582		60 000	487 066	361 084	361 084
AUTONFINANCEMENT	643 849	73 728	23 055		60 000	487 066		
EMPRUNT	793 695		71 527				361 084	361 084